

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Roseau commun (Phragmites australis)

Pulvérisation d'herbicide aux abords de diverses routes dans la région de l'Île d'Orléans

Québec, le 25 août 2022. — Le ministère des Transports informe les usagers de la route ainsi que ses partenaires qu'il procédera à des interventions ponctuelles de pulvérisation d'herbicide dans le but de contrôler la prolifération du roseau commun aux abords de la route 368, à l'Île d'Orléans. Ces opérations se dérouleront entre le 1^{er} et le 30 septembre 2022.

Plus précisément, les interventions auront lieu sur les portions de la route 368 situées à Saint-Pierre-de l'Île-d'Orléans, Saint-Laurent-de l'Île-d'Orléans et Saint-François-de l'Île-d'Orléans.

L'éradication du roseau commun vise à préserver la biodiversité et les paysages des secteurs naturels de la route. Cette plante envahissante est non toxique et les travaux effectués seront réalisés conformément aux normes établies dans le Code de gestion des pesticides du Québec. De plus, ces interventions se font dans l'esprit du développement durable.

Les sites traités seront identifiés à l'aide d'affichettes installées au sol indiquant la date et l'heure de l'application de l'herbicide. Il est recommandé de ne pas accéder à ces sites pendant les 12 heures suivant la pulvérisation de l'herbicide.

Les opérations n'occasionneront aucune entrave majeure à la circulation, seulement une entrave ponctuelle de l'accotement, et seront tributaires de conditions météorologiques favorables.

Afin de connaître les entraves en cours sur le réseau, consultez [Québec 511](#), un outil pratique pour planifier adéquatement vos déplacements.

Suivez-nous sur [Twitter](#), [Facebook](#) et [Instagram](#).

– 30 –

Pour information : Relations avec les médias
Direction générale des communications
Ministère des Transports
Tél. : Québec : 418 644-4444
Montréal : 514 873-5600
Sans frais : 1 866 341-5724